

Appel à projets Occit'avenir

Campagne 2022-2023





Crédit Photo Laurent Boutonnet

Préambule



Aujourd'hui, 230 000 lycéen.ne.s sont scolarisés dans 375 lycées publics et privés répartis sur les 13 départements de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée.

Dans ce contexte, les projets inter-établissements ou ceux démontrant un caractère fédérateur au sein de l'établissement seront considérés comme prioritaires. Ils devront, pour être retenus, répondre aux critères attendus et décrits plus loin dans ce document.



LES AXES PRIORITAIRES

La politique d'actions éducatives portée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est déployée en transversalité au sein des services de son administration. L'appel à projets détaillé ci-après propose aux lycées de déployer leurs projets sous trois angles :

DES PROJETS INNOVANTS
REPONDANT AUX ATTENTES DES
JEUNES

DES PROJETS EXEMPLAIRES
S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE
PARTICIPATIVE

DES PROJETS SOLIDAIRES ET
INCLUSIFS EN INTERACTION AVEC LES
ACTEURS DU TERRITOIRE

Calendrier de saisie



Saisie et validation des projets par les équipes éducatives
Du 16 mai 2022 au 1er juillet 2022.



Validation par le ou la Chef.fe d'établissement
dès transmission du projet par les équipes éducatives et au plus tard le 1er
juillet 2022.



Validation par le Conseil d'Administration
Conseil d'Administration avant ou suivant le dépôt du dossier

NB :

Les réponses de financement par la Région seront transmises dans les lycées suite au vote des subventions spécifiques de fonctionnement par la Commission Permanente de l'Assemblée Régionale. De fait, nous vous conseillons de prévoir la programmation des interventions en tenant compte de ce contexte.

CONTACTS UTILES

Région Occitanie

Direction Education Jeunesse et
Orientation Scolaire



Chargée de mission
Véronique MICHOLET
veronique.micholet@laregion.fr
04 67 22 68 60



Instructrice - Coordonnatrice
Suivi Administratif et financier
Isabelle DUPUY SAINT-SERNIN
Isabelle.dupuy-saint-sernin@laregion.fr
05 61 39 63 98



Suivi Administratif et financier
sofia HABIB
sofia.habib@laregion.fr
04 67 22 86 34

Rectorats

Pour les projets portés par les établissements
relevant de l'Éducation Nationale

Académie de Montpellier



Sylvain PRADEILLES
ce.recdaac@ac-montpellier.fr
04 67 91 45 26

Yvan PRAT
yvan.prat@ac-montpellier.fr
04 67 91 50' 41

Académie de Toulouse



Valérie BOUBEKEUR
valerie.boubekeur@ac-toulouse.fr
05 36 25 87 70

DRAAF

Pour les projets portés par les établissements
agricoles



James CHAIGNAUD
james.chaigneaud@agriculture.gouv.fr
04 67 10 18 15

DRAC

Pour les projets de résidences
d'artistes



Philippe VIALARD
philippe.vialard@culture.gouv.fr
04 67 02 35 54

Sébastien BLANCHER
sebastien.blancher@culture.gouv.fr
05 67 73 21 28

NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS 2022/2023

THEMATIQUES



- Lutte contre les cyberviolences
- Entreprendre dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Préoccupation sociétale majeure, la lutte contre les cyberviolences, dans et hors établissement, trouve une place dans l'Appel à Projets "Occit'avenir"

Entreprendre dans l'Economie Sociale et Solidaire fait écho à la quête de sens et au besoin d'engagement des jeunes



- Cordées de la réussite
- Réussite pour tous

Un nouveau service "Orientation et Réussite Educative" (ORE) vient d'intégrer la Direction de l'Education de la Jeunesse et de l'Orientation Scolaire. Ces thématiques vont être ré-interrogées et prochainement proposées sous un nouveau format

VALORISATION DES PROJETS

MI-OCTOBRE



Transmission d'un calendrier des différentes étapes du projet financé pour représentation éventuelle des services de la Région, des élu.e.s et/ou des partenaires



Invitation aux temps de restitution :

- Direction Education
direction-education-jeunesse@laregion.fr
- élu.e au Conseil d'Administration
prenom.nom@laregion.fr

Toute communication sur le projet, quel que soit le support, (papier, son, vidéo, site internet du lycée, site académique, site DRAAF...) devra faire l'objet d'une information sur les financements attribués par la Région Occitanie



PUBLICS

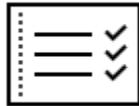
BENEFICIAIRES

L'ensemble des lycées publics et privés sous contrat avec l'Etat ont la possibilité de participer au dispositif Occit'avenir 2022/2023

Préalables à la saisie du projet



Concertation
des Elèves



Lien avec le projet
d'établissement



Recherche de
partenariat diversifié



Faisabilité budgétaire



Passage au Conseil
d'Administration

3 PROJETS MAXIMUM PAR LYCEE

LES CRITERES POUR ETRE RETENU

- L'engagement budgétaire du lycée est indispensable et à hauteur des ambitions et enjeux affichés dans le projet
- Le projet doit démontrer un caractère fédérateur en lien avec le projet d'établissement.
- Un projet visant exclusivement des élèves préparant un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) n'est pas éligible.
- La validation du projet par le conseil d'Administration et le ou la Chef.fe d'Etablissement est obligatoire.

Diagnostic
amenant au
projet

Concertation
des élèves en
amont du projet

Partage du
projet par une
équipe éducative

Partenariat
diversifié

Equilibre
budgétaire

Mixité des
publics (filières,
niveaux)

Indicateurs
d'évaluation

Mode de
valorisation

Ancrage
régional

Intégration des
agents
régionaux locaux

INFORMATIONS A SAISIR SUR LE PORTAIL DES AIDES

BENEFICIAIRES

Décrire les classes et le nombre d'élèves concernés. L'instruction sera attentive à la mixité des publics tant sur les filières que sur les niveaux

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Expliciter les objectifs pédagogiques, résumer le projet en quelques lignes, expliquer la méthodologie utilisée et les grandes étapes

INTERVENANTS EXTERIEURS

Transmettre, quelle que soit la thématique, CV et note rédigée par le ou les intervenants explicitant les intentions et ambitions pour le projet. Documents indispensables aux services instructeurs et partenaires afin de donner un avis éclairé et statuer sur un potentiel accompagnement

INDICATEURS D'EVALUATION

Quelle méthode de mesure des effets produits sur les élèves, les porteurs du projet et l'établissement lui-même

IMPLICATION DES JEUNES

Expliquer la méthodologie utilisée de concertation et d'implication des élèves, de la genèse du projet à la valorisation prévue

Une attention particulière sera portée à l'implication des instances lycéennes telles que le CVL, MDL ou ALESA y compris budgétaire

VALORISATION

Décrire les actions qui seront menées par et avec les élèves et les intervenants. Quelle communication sur l'accompagnement de la Région ?

BUDGET

Il doit être équilibré en dépenses et recettes. Prévoir l'engagement du lycée ainsi que celui d'autres partenaires publics et/ou privés. Le montant sollicité auprès de la Région dans la partie budget doit être impérativement identique au montant saisi au début du process sur le portail des aides



- Sans validation par le ou la Chef.fe d'établissement dans les délais requis, les dossiers ne seront pas instruits par la Région
- 3 projets maximum peuvent être validés par le ou la Chef.fe d'établissement
- Si la validation porte sur plus de 3 projets, seuls les 3 premiers transmis par le ou la chef.fe d'établissement seront mis à l'étude par les services et les partenaires de la Région

Budget et règles administratives

LES INCONTOURNABLES

- 
- Validation du budget par le gestionnaire
 - Validation du budget par le Conseil d'Administration
 - Devis obligatoires - CV intervenants avec note explicative de l'intervention à venir
 - Multi-partenariat
 - Subvention : 80 % maximum du montant éligible

LES DEPENSES ELIGIBLES

- 
- Heures des intervenants extérieurs
 - Petit matériel nécessaire au fonctionnement de l'activité ne relevant pas du budget de fonctionnement du lycée
 - Création de documents, vidéos... en vue de la valorisation et/ou restitution
 - Transport/hébergement/restauration des lycéens hors voyage scolaire

LES DEPENSES NON ELIGIBLES

- 
- Les demandes d'équipements (ordi, tv, audio-visuels...)
 - Financement de voyages scolaires et stages en entreprise
 - Le financement isolé du transport (simple déplacement sur un site)
 - Les frais transport, hébergement, restauration des enseignants accompagnateurs
 - Le seul achat de places ou entrées sur des sites, musées, cinéma...
 - La rétribution des personnels statutaires

Dans la pratique

CALCUL DE LA DEPENSE ELIGIBLE

Exemple de calcul

- Montant total du projet : 5 000 €
- Après instruction du projet, dépenses éligibles : 3 500 €
- Subvention maximale possible : 2 800 € ($3\,500\text{ €} * 80\%$)
- Le versement de la subvention de 2 800 € sera effectué sur présentation des justificatifs à hauteur de 3 500 €
- Si justificatifs présentés sous 3 500 € : prorata calculé

SUIVI ADMINISTRATIF

- Notification 1 : transmission sur l'adresse mail du lycée à la suite du vote de la subvention par la Commission Permanente de l'Assemblée Régionale
- Notification 2 + arrêté + demande de paiement : transmission par courrier

DEMANDE DE PAIEMENT

- Une avance maximum de 30 % de la subvention puis solde
- Ou solde en fin d'opération

PRISE EN COMPTE DES JUSTIFICATIFS

- A partir de la date de validation du projet par le ou la Chef.fe d'Etablissement sur la plateforme de saisie et non à la date du vote de la Commission Permanente de l'Assemblée Régionale

PROCEDURE LYCEE PUBLIC

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE SUR LE PORTAIL DES AIDES ACCEDER AUX TUTORIELS

<https://occitanie.mon-ent-occitanie.fr/projets-occit-avenir/>

The screenshot shows the 'Projets Occit'avenir' page on the Occitanie website. The page features a dark blue sidebar menu on the left with options like 'Accueil', 'Messagerie', 'Rubriques', and 'Portail'. The main content area has a header 'Projets Occit'avenir' and a sub-header 'Appel à projets Occit'avenir' with the text 'Campagne 2022-2023'. Below this is a photograph of a person with a bird on their shoulder. To the right of the photo, there is a paragraph of text: 'Dans le cadre de sa politique d'actions éducatives, la Région Occitanie poursuit son engagement auprès des établissements et propose de les accompagner dans le financement de leurs projets « Occit'avenir ». Ci-dessous tutoriels et documents utiles.' Below the main content, there is a section titled 'Pièces jointes' containing three download links for PDF documents: 'Invitation_rattachement_structure_guide_usager_mesaidesenligne gestionnaire (1)', 'Création_compte_guide_usager_mesaidesenligne professeur (1)', and 'guide_usager_mesaidesenligne proviseur (1)'. Each link includes a download icon, the file name, size, and options for 'Aperçu' and 'Ajouter au porte-documents'.

VOUS AVEZ UN DEJA UN COMPTE COMMENT SAISIR UN PROJET

<https://www.mesaidesenligne.fr>

1



Bienvenue
Déposez et suivez vos demandes d'aides

CONNEXION A VOS ESPACES DÉDIÉS

Espace Entreprises **Espace Lycées publics** **✗** NE PAS CLIQUER SUR LYCEES PUBLICS

Espace Associations **Espace Particuliers** **Espace Acteurs publics** **✓** CLIQUER SUR ACTEURS PUBLICS

[Assistance](#)

2



Bienvenue
Déposez et suivez vos demandes d'aides

CONNEXION A VOS ESPACES DÉDIÉS

Espace Entreprises **Espace Lycées publics** **✗**

Connexion

Identifiant ou adresse électronique

Mot de passe

[Se connecter](#)

[Récupérer mes informations de connexion](#)

[Créer un compte](#)

Taper votre adresse mail + mot de passe choisis lors de la création de votre compte

Si oubli de votre mot de passe - Cliquer ici

[Assistance](#)

PROCEDURE LYCEE PRIVE

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE SUR LE PORTAIL DES AIDES ACCEDER AUX TUTORIELS

<https://occitanie.mon-ent-occitanie.fr/lycees-privés/>

The screenshot displays the 'Région Occitanie' website interface. On the left is a dark blue sidebar menu with options like 'Rubriques', 'Portail', 'Accueil du portail', 'Actualités', 'Orientation en Occitanie', 'Les lycées publics', 'Mes manuels numériques', 'IoRdi', 'WIFI - impacts sur la santé', 'Génération égalité', 'Carte Jeune', 'mon ENT Occitanie mobile', 'Projets Occit'avenir', 'Contact', 'Mentions légales', and 'Lycées privés'. The main content area features a header for 'Lycées privés' with a sub-header 'Appel à projets Occit'avenir' and 'Campagne 2022-2023'. Below this is a text block explaining the region's educational policy and the 'Occit'avenir' project funding. A 'Pièces jointes' section lists several PDF documents for download, including 'OCCIT'AVENIR 2223V1', 'guide_usager_mesaidesenligne proviseur (1)', 'Invitation_rattachement_structure_guide_usager_mesaidesenligne gestionnaire (1)-1', and 'Création_compte_guide_usager_mesaidesenligne professeur (1)'. A 'Tout télécharger (.zip, 9.88 Mo)' button is located at the bottom right of the document list.

VOUS AVEZ CRÉÉ UN COMPTE GRÂCE AUX TUTORIELS

<https://www.mesaidesenligne.fr>

1



Bienvenue
Déposez et suivez vos demandes d'aides

CONNEXION A VOS ESPACES DÉDIÉS

Espace Entreprises

Espace Lycées publics

NE PAS CLIQUER SUR LYCEES PUBLICS

Espace Associations

Espace Particuliers

Espace Acteurs publics

CLIQUER SUR ACTEURS PUBLICS

Assistance

2



Bienvenue
Déposez et suivez vos demandes d'aides

CONNEXION A VOS ESPACES DÉDIÉS

Espace Entreprises

Espace Lycées publics

Taper votre adresse mail + mot de passe choisis lors de la création de votre compte

Connexion

Identifiant ou adresse électronique

Mot de passe

Se connecter

Récupérer mes informations de connexion

Créer un compte

Si oubli de votre mot de passe - Cliquer ici

Assistance

Les thématiques

Les thématiques

01

LES ENGAGÉS

- Les Mémoires
- La Laïcité - La Citoyenneté
- Lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- Lutte contre les cyberviolences

02

LES ENTREPRENEURS

- Economie Sociale et Solidaire
- Ouverture à l'international
- Développer ses réseaux

03

LES FÉDÉRATEURS

- Acteurs de son territoire
- Dynamisation de la vie à l'internat
- Education à l'Alimentation

04

Génération 4 C (Créative, Collaborative, Confiante et Connectée)

- Atelier de fabrication numérique
- Jeu sérieux
- Code et programmation
- Webmedias

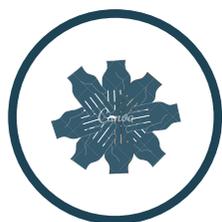
05

LES CREATEURS

- Résidence d'artiste
- Langues et cultures régionales
- Atelier collaboratif

Les engagés

1



Laïcité-Citoyenneté

2



Mémoires

3



Lutte contre le racisme
et l'antisémitisme

4



Lutte contre les
cyberviolences

1 Laïcité-Citoyenneté

Les projets seront développés :



autour d'un socle de valeurs communes : la dignité, la liberté, l'égalité filles-garçons, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toute forme de discrimination



en s'appuyant sur des pratiques participatives



en valorisant l'engagement des lycéen.ne.s

La laïcité garantit à tous la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de l'ordre public. La laïcité est donc avant tout un principe de liberté qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire. Porteuse des valeurs de liberté et d'égalité, la laïcité constitue également le fondement de la fraternité dans le respect mutuel. Elle est donc au cœur de la devise universelle.

2 Les mémoires



Investir massivement les nouveaux vecteurs de la transmission pour inscrire cette dynamique dans la durée



Encourager la production audiovisuelle, l'édition d'ouvrages, la réalisation d'expositions, mais aussi le travail collaboratif avec les lieux de mémoire régionaux



Imaginer une approche mêlant le travail d'historien.ne.s et d'artistes permettant de croiser les différents contextes historiques et, de fait, nourrir le dialogue entre les mémoires des différents partenaires et publics.



Chercher à réconcilier le devoir de mémoire et la vérité historique, tout en mettant en lumière les conséquences sur nos sociétés actuelles



Présenter les contextes et les enjeux historiques



Mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel (arts, danse, littérature) liés à la période étudiée, faire le lien entre histoire et héritages contemporains...

La mémoire est le lien qui unit un individu, un groupe d'individus ou une société à leur passé. Elle est par nature plurielle. Indispensables, les mémoires constituent des traces avec lesquelles se construit l'histoire qui permettent aux jeunes d'exercer leur esprit critique et de devenir ainsi des citoyen.ne.s éclairé.e.s et attentif.ve.s. Le devoir d'histoire contribue à mieux comprendre la complexité du monde et à lutter contre les discours et les actes qui nourrissent de la haine et qui menacent le socle républicain.

Une attention particulière sera donnée au travail développé en partenariat avec le Mémorial de Rivesaltes et le Mémorial de la Shoah (hors déplacement à Aushwitz)

3

Lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Ces projets, construits le plus possible avec les jeunes viseront :

- Des actions de promotion, de la différence, de la mixité, de la tolérance et du vivre-ensemble, pour faire tomber les préjugés racistes et antisémites ;
- Des actions favorisant la lutte contre toutes formes (orale, écrite) de diffusion de la haine, notamment sur les réseaux sociaux ;
- Des actions d'éducation et citoyenneté numérique visant la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ;
- Des actions d'éveil des consciences et de sensibilisation ;
- Des actions à visée intersectionnelle, c'est-à-dire abordant le fait pour une personne d'être victime de plusieurs discriminations à la fois ;
- Des actions tenant compte de toutes les religions et tou.te.s les citoyen.ne.s.

Agir contre le racisme et l'antisémitisme est une nécessité impérieuse, universelle, absolue. Depuis plusieurs années, la recrudescence des actes recensés s'est confirmée, avec une hausse constatée du nombre de faits racistes et xénophobes de plus de 130%. S'y ajoute une libération de la parole et des réseaux sociaux favorisant l'instantanéité et la diffusion large. Face au racisme et à l'antisémitisme, aucun.e citoyen.ne n'est à l'abri, aucun territoire n'est épargné. Les différentes formes de discrimination à caractère raciste constituent des infractions et sont passibles de condamnations judiciaires
loi dite loi Pléven, du 1er juillet 1972

Promulguée le 13 juillet 1990, la loi dite Gaysot énonce dans son article premier que « toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite. » Elle durcit ainsi les sanctions contre les auteurs ou les incitateurs d'actes et de propos racistes.

4

Lutte contre les cyberviolences

Elle peut prendre diverses formes :

- Les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- La diffusion de rumeurs
- Le piratage de compte et/ou l'usurpation d'identité digitale
- La création d'un groupe, d'une page ou d'un sujet de discussion sur un réseau social à l'encontre d'une personne
- La publication de photo ou vidéo embarrassante ou humiliante de la victime
- Le sexting non consenti (contraction de « sex » et « texting » pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie) ou encore le revenge porn ou pornodivulgateion
- Le chantage à la webcam

Multiplier les propositions d'actions auprès des jeunes :

- Montrer par des exemples positifs et concrets l'usage utile du numérique en diversifiant l'expertise que les élèves ont développée ou qu'ils croient avoir développée.
- À partir d'un ou plusieurs exemples de cyberviolences qui auront généré un processus de discrimination, cyberharcèlement... amener les jeunes à prendre conscience des actions qui relèvent de délits, des conséquences juridiques et psychosociales.
- Prévoir l'intervention de professionnels afin d'approcher les divers axes de cyberviolence (juristes, journalistes, chercheurs, sociologues, spécialistes des réseaux sociaux...)

On parle de cyberviolences lorsqu'une ou plusieurs personnes utilisent les moyens de communication numériques pour porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, qui ne peut pas facilement se défendre seule, de manière délibérée et répétée dans le temps.

C'est un délit, punissable, et les sanctions varient suivant les situations :

- Lorsque l'auteur est majeur et que la victime a plus de quinze ans, il risque jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans, alors la peine maximale est portée à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.
- Lorsque l'auteur est mineur, des règles spécifiques s'appliquent s'il a moins de 13 ans. S'il a plus de treize ans et que la victime a plus de quinze ans alors la peine maximale est portée à un an de prison et 75 000 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans alors la peine est portée à 18 mois et 7 500 euros d'amende.

Les entrepreneurs

1



Economie
Sociale et Solidaire

2



Ouverture à
l'international

3



Apprendre à développer
ses réseaux

1 L'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire répond à la quête de sens et d'engagement d'une partie de notre jeunesse. Pour elle, l'entreprise doit être socialement responsable. Elle doit rechercher à la fois le bien-être de ses salariés, mais aussi être plus respectueuse de l'environnement.

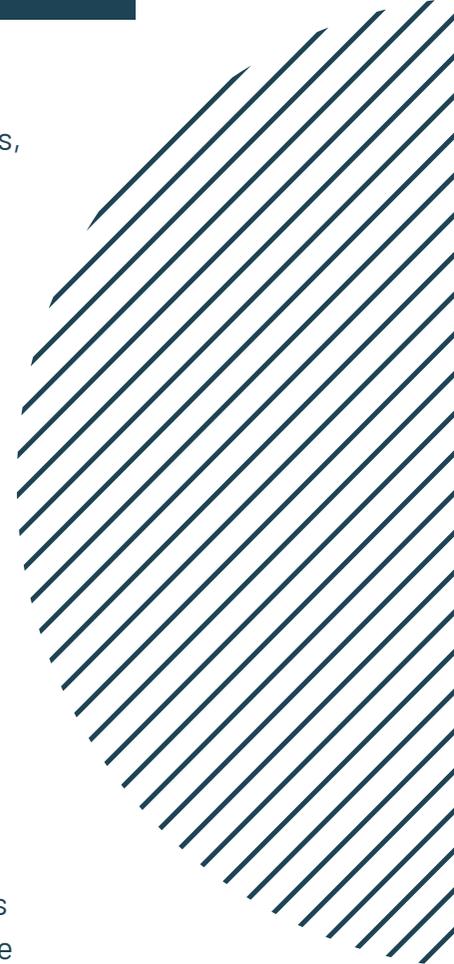
L'objectif de ce dispositif n'est pas d'inciter tous les lycéen.ne.s à devenir entrepreneurs mais plus systématiquement "entreprenants".



Objectifs ESS

- ▲ Découvrir les valeurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que des acteurs relevant de l'ESS situés à proximité de l'établissement
- ▲ Donner, par le biais de la réalisation d'un projet collectif, l'opportunité aux jeunes d'entreprendre et d'acquérir de nouvelles compétences
- ▲ Le projet porté par l'établissement doit s'inscrire dans la durée (une année scolaire) et ne doit pas en rester à une intervention ponctuelle
- ▲ Activer la création d'un réseau pour de futurs stages, emplois d'été
- ▲ Stimuler l'émergence d'idées sur son territoire

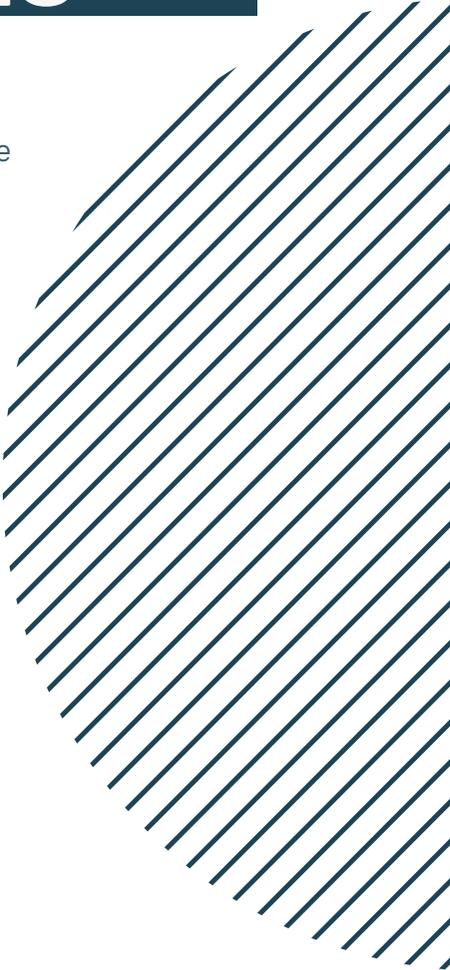
- ▲ Valoriser et réinvestir les savoirs, savoirs faire et savoirs être
- ▲ Échanger sur les enjeux des différents apprentissages
- ▲ Inviter élèves et étudiants à se redécouvrir dans un autre contexte de travail
- ▲ Aborder les notions d'égalité femme/homme, lutte contre les discriminations dans le cadre de l'entreprise



ETAPES

- ▲ Présenter l'ESS aux jeunes avec des exemples d'actions déjà menées, des débats, des jeux autour de l'ESS, visites de structures sur le territoire, accueil d'acteurs locaux
- ▲ Proposer aux jeunes de développer un projet autour des valeurs de l'ESS (utilité sociale, solidarités, performance économique et gouvernance démocratique, innovation sociale dans secteurs de la nouvelle économie, comme l'économie collaborative, l'économie circulaire, les circuits courts, l'économie du vieillissement)
- ▲ Dans le cadre d'une mise en situation, réalisation d'une action qui aboutit à une production

EXEMPLES

- ▲ Rallye découverte de structures de l'ESS du territoire, organisé par les élèves
 - ▲ Création d'initiatives solidaires dans l'établissement : cafétéria avec des produits du commerce équitable, Système d'Echange Local / Réseau d'échanges de savoirs et de services, collecte de produit, financement solidaire d'un projet via une plateforme de crowdfunding
 - ▲ Missions professionnelles pour le compte d'entreprises de l'ESS
 - ▲ Mise en place d'événements ESS dans l'établissement tel qu'un forum ESS
- 

2 Ouverture à l'international



VIGILANCE: En raison du contexte sanitaire ET géopolitique, nous vous demandons de prendre l'ensemble des précautions requises pour tout déplacement à l'étranger.

objectifs

L'objectif de la Région est d'accompagner les projets à destination de groupes de lycéen.ne.s, proposés par les établissements. Ces projets visent à leur permettre d'acquérir une expérience internationale valorisable dans leur cursus et favorisant une future insertion professionnelle.

Les projets présentés et liés aux zones géographiques de coopération (définies par les services de la Région comme prioritaires) seront étudiés en premier ressort. Cependant, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

L'accent sera mis sur l'élaboration et la définition du projet sur:



L'ouverture internationale du lycée



L'interdisciplinarité



Une démarche de mise en réseau d'établissements



Le lien avec les compétences de la Région et ses domaines d'intervention rattachés



La volonté de créer une synergie avec d'autres acteurs du territoire

Critères d'éligibilité

TYPE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée soutient les projets de mobilité collective de lycéen.ne.s ayant une dimension professionnalisante qui permettent



Le développement de compétences professionnelles transversales

La mobilité doit représenter une «plus-value» pour l'insertion professionnelle des lycéen.ne.s bénéficiaires. Les compétences à acquérir sont définies en amont du projet. Le projet doit inclure une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.

La découverte de l'environnement professionnel et des métiers dans un contexte interculturel

La mobilité permet aux lycéen.ne.s bénéficiaires de découvrir un ou plusieurs environnements professionnels en lien ou non avec leur formation. Pour cela, le projet peut comprendre par exemple des temps d'échange avec des professionnels, des temps de mise en situation professionnelle, la réalisation de projets tutorés en lien avec des professionnels,...

L'implication des jeunes dans une démarche projet

Les jeunes devront être impliqués en amont, pendant et après la mobilité. La mobilité doit s'intégrer dans une véritable démarche projet intégrant un temps de préparation pédagogique linguistique et culturelle en amont de la mobilité, un véritable accompagnement pédagogique pendant et après la mobilité ainsi qu'une démarche de valorisation des acquis de l'expérience.



L'action menée sera considérée comme un levier à l'acquisition d'une compétence linguistique qui dans ce contexte sera abordée comme un outil et non comme une finalité du projet. Les mobilités s'inscrivant exclusivement dans le cadre de séjours linguistiques et culturels, d'échanges scolaires et/ou de projets de solidarité ne seront pas prioritaires.

Comment?



Une mobilité physique avec déplacement à l'étranger



Une mobilité virtuelle

La mobilité virtuelle permet l'échange à distance par l'utilisation d'outils de communication adaptés (courriels, vidéos, visioconférences, etc...). Elle peut s'inscrire en complément d'une période de mobilité physique et/ou correspondre à une alternative à cette dernière.

Où?

Les mobilités peuvent être organisées en Europe ou à l'international.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée concentre ses efforts de coopération sur le développement de ses partenariats en Europe et à l'International Allemagne (Hambourg), Andorre, Cambodge (Battambang), Canada (Québec), Chine (Sichuan), Côte D'Ivoire, Espagne (Catalogne, Aragon), Japon (Kyoto & Aichi), Maroc (l'Oriental, Casablanca Settat, Fès-Mekhnès), Palestine (Tubas et les Vallées du Nord) et le Vietnam.

Les projets de mobilité liés à ces zones géographiques seront priorités. Toutefois, ces zones géographiques ne revêtent ni un caractère exclusif, ni un caractère suffisant.

Les porteurs de projet sont invités à consulter la rubrique « conseils aux voyageurs » du site <https://www.diplomatie.gouv.fr> et à suivre les recommandations de l'autorité académique de référence concernant les voyages à l'étranger.

Bénéficiaires

- Les bénéficiaires relèvent tous d'un statut de lycéen.ne.s inscrits dans un établissement de la Région Occitanie au moment de la mobilité.
- Groupes de lycéen.ne.s (mobilité collectives avec au minimum 5 lycéen.ne.s)
- Une priorité sera donnée aux projets qui concernent les publics éloignés de la mobilité, les groupes classes, les groupes mixtes composés de lycéens de formation, de niveaux et d'établissements différents
- Les projets qui concernent uniquement les lycéen.ne.s inscrits dans les sections européennes ne sont pas prioritaires.

3 Apprendre à développer ses réseaux



le réseau humain

- Le cercle familial (parents, frères/sœurs ...)
- l'entourage proche (amis, familles de vos amis...)
- les relations de proximité (commerçants du quartier,..)



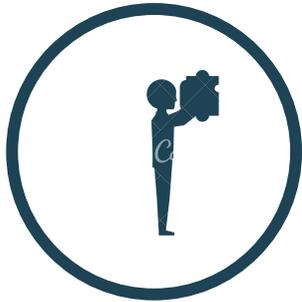
le réseau professionnel

- les personnes rencontrées lors de stages, emplois, bénévolat, salons, formations,...
- le réseau extra-professionnel: les personnes rencontrées lors d'activités de loisirs
- le réseau social en ligne : les personnes rencontrées sur les sites généralistes (Facebook, Twitter...)

- Être acteur de son parcours professionnel et être visible
- Élargir, développer et/ou consolider son réseau de relations professionnelles (grâce à des échanges d'informations, d'expertises, d'opportunités,...)
- Effectuer une veille et approfondir ses connaissances concernant un milieu professionnel (les métiers, les pratiques..)
- Obtenir des informations concrètes sur des entreprises, des fonctions mais aussi, sur le marché caché de l'emploi (accéder à des besoins de recrutement non diffusés sur le marché)

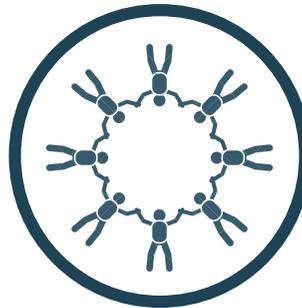
Les fédérateurs

1



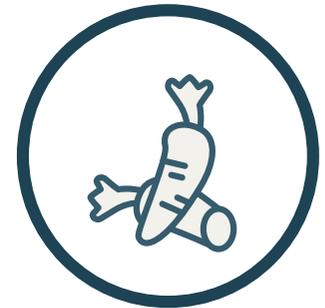
Acteur de son territoire

2



Dynamiser la vie de l'internet

3



Education à l'Alimentation

1 Acteur de son territoire



Accompagner les projets d'animation, de coordination d'une dynamique autour de réponses à apporter sur les constats partagés entre les établissements scolaires du territoire



Partager avec des partenaires éducatifs, culturels, sociaux, économiques participant à la dynamique jeunesse



Mutualiser les expériences et pratiques



Développer des actions d'analyse de pratique transversale



Favoriser les actions innovantes qui inciteront à la mixité des publics, des formations, à la création de projets entre les différents publics des établissements (élèves de lycées professionnels, généraux, technologiques avec les apprenti.e.s de C.F.A, les collégien.ne.s ou l'enseignement supérieur).

Créer une dynamique avec tous les acteurs publics et/ou privés qui agissent auprès des jeunes. Enseignants, Vie Scolaire, éducateurs de quartiers, services sociaux et d'animation, forces de l'ordre, élu.e.s... afin de créer un maillage territorial nécessaire et faire en sorte que l'ensemble des acteurs se connaissent et soient donc plus efficaces dans leurs actions.

2

Dynamiser la vie de l'internat



Un projet d'internat n'est pas une agrégation de sorties et d'activités sportives et culturelles. Il ne doit pas remplacer un atelier de pratique artistique.



Accompagner les projets portés prioritairement par les jeunes (Maison des Lycéens, Conseil de Vie Lycéen, Alesa), soutenus et accompagnés par l'équipe éducative et présentés par le chef d'établissement.



Proposer un parcours de trois années (seconde, 1ère, terminale). Il prévoit pour chacune des trois années une programmation annuelle répondant à des objectifs différenciés tenant compte de l'évolution potentielle de l'élève



Prévoir des temps alternés d'autonomie des élèves, d'interventions extérieures et de déplacements extérieurs justifiés par le projet

Ces projets contribuent à mettre à disposition des lycéen.ne.s des outils participant à la réussite scolaire, au développement des ambitions personnelles et professionnelles, au développement de l'esprit d'initiative, de l'autonomie, de la créativité et facilitant l'apprentissage des règles sociales.

Les demandes d'équipements, les dépenses d'investissement, les travaux de rénovation de bâtiment, l'achat de matériel, par ailleurs déjà subventionnés, (téléviseurs, ordinateurs, équipements de musculation...) ne sont pas éligibles.

3

Education à l'alimentation

OBJECTIFS

- Faire évoluer les pratiques alimentaires
- Mettre en valeur une alimentation de bonne qualité
- Valoriser les métiers de l'alimentation
- Valoriser les produits, les territoires, les circuits courts
- Transmettre les savoirs et les connaissances sur l'équilibre alimentaire et l'alimentation durable
- Visiter les exploitations et rencontrer les producteurs locaux, les professionnels
- Faire de l'alimentation un vecteur de lien et de justice social
- Favoriser un climat de convivialité autour du temps de repas

CONDITIONS PRIORITAIRES DE MISE EN OEUVRE

- Implication active des lycéen.ne.s (conception, création, valorisation, évaluation...)
 - Implication des différents acteurs de l'établissement (personnels Région, personnels Administratifs, enseignants, CPE, infirmier.e.s...)
 - Partenariats diversifiés
 - Ancrage régional
-



CHAMPS ET AXES D'INTERVENTION

- Les actions pourront être construites autour de deux axes :
- la mise en place d'un petit déjeuner « amélioré » une fois par semaine pour les élèves internes
- Et/ou. la mise en place de 3 ou 4 petits déjeuners dans l'année pour un public large de l'établissement co-construits avec les élèves.

Ces petits déjeuners devront être propices à l'organisation d'un temps de vie au sein du lycée. Ils s'appuieront sur l'intervention de partenaires extérieurs. Ces petits déjeuners pourront s'appuyer sur les thématiques suivant :

- Education au développement durable
- Sport
- Santé
- Découverte des métiers
- Patrimoine culinaire.
- Arts
- Entrepreneuriat Social et Solidaire
- Etc.



EXEMPLES DE PROJETS

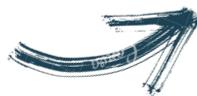
- Petit-déjeuner autour de la rencontre de producteurs locaux ;
- Petit déjeuner organisé sur une exploitation agricole avec une mixité de publics recherchés (exemple : lycée Education Nationale et lycée enseignement agricole) ;
- Disco-smoothie : Les Disco Soupes (ou Disco Salades, Disco smoothies etc.) sont des sessions collectives et ouvertes de cuisine de fruits et légumes rebuts ou invendus dans une ambiance musicale festive. Les soupes, salades, jus de fruits ou smoothies ainsi confectionnés sont ensuite redistribués à tous gratuitement ou à prix libre ;
- Cours de cuisine autour de l'organisation de petits déjeuner ;
- Petit déjeuner autour du sport : témoignage de sportif de haut niveau sur le rôle essentiel de l'alimentation ;
- Création de projets artistiques autour de l'alimentation ; médiation possible d'un artiste ;
- Rencontre d'entrepreneurs Economie Sociale et Solidaire travaillant autour de la thématique de l'alimentation ;
- Petit déjeuner du monde ;
- Petit déjeuner rencontre de professionnels des métiers de bouche ;
-

Génération 4 C (Créative, Collaborative, Confiante et Connectée)

objectifs

Le numérique est désormais omniprésent dans notre société, le développement du très haut débit et du wifi, l'internet mobile et l'utilisation massive des objets connectés se généralisent, en particulier chez les jeunes. Ces derniers sont adeptes des technologies de l'information, de la communication, du web. Si le numérique ouvre sur de nouvelles perspectives, il pose également de nouveaux enjeux et interroge les modalités de son accompagnement à 3 niveaux.

- La sensibilisation aux bonnes pratiques des réseaux sociaux et d'Internet
- L'accompagnement au développement des pratiques informationnelles via les web-medias
- Le travail autour des compétences et des usages



comment ?

- Ateliers participatifs
 - Conférences, rencontres, débats
 - "Chat", "Podcast", "Tutoriels"
 - Approche ludo-éducative
 - Construction collective d'un savoir partagé en ligne (écriture collaborative, brainstorming, mindmapping, création de schémas ou de vidéos)
-

Génération 4 C

Créative, Collaborative, Confiante et Connectée

1



Ateliers de fabrication
numérique

2



Web-médias et
réseaux sociaux

3



Serious-Game

4



Code et Programmation

1

Les ateliers de fabrication numérique



objectifs

L'objectif de la Région est d'accompagner, dans les lycées, le développement d'ateliers de fabrication numérique dédiés à la conception, au prototypage, à la production, à la réparation et/ou la transformation d'objets physiques. Dans un premier temps à disposition des lycéen.ne.s, les ateliers de fabrication ont vocation à devenir, par la suite, accessibles aux professionnels et au grand public, sensibilisés aux nouvelles technologies et à l'entrepreneuriat. L'idée est d'utiliser, à terme, le maillage des lycées pour que chaque habitant puisse utiliser un atelier de fabrication, près de chez lui, et réaliser ses projets innovants.

Ces ateliers de fabrication apportent :



Des espaces ouverts, partagés, collaboratifs, décloisonnés, accueillants, où se croisent des compétences, des communautés et des itinéraires très différents,



Les moyens pour les jeunes d'oser, de reprendre confiance en eux



Des possibilités pour passer plus rapidement du besoin à l'idée, de l'idée au prototype, du prototype à des réponses opérationnelles



Les moyens de remettre en question les consensus, les habitudes, les certitudes et d'expérimenter...

2 Web-médias et réseaux sociaux



objectifs

Télévision, radio, Internet, réseaux sociaux, publicité, ... les médias font partie intégrante de la vie des jeunes. Ils leur permettent de prendre connaissance de la majorité des informations dont ils disposent sur divers événements et sujets. Or, les médias ne présentent pas une « fenêtre transparente sur le monde » mais un « canal » par lequel des représentations et des images du monde peuvent être communiquées indirectement. Les enjeux autour de l'information sont donc importants puisque c'est par cette dernière que les jeunes vont forger leurs représentations du monde.

Les objectifs seront inscrits sous plusieurs angles complémentaires et indissociables



Comprendre l'information alternative, libre, citoyenne



Renforcer sa capacité d'analyse critique



Obligation de trouver les sources pertinentes d'information afin d'éviter les pièges et les dangers de l'information numérique



Participer et relayer la parole des acteurs de la société, des mouvements citoyens



Création d'outils tels que les web-radios, web-journaux, web-tv, les journaux lycéens et apprentis, les sites internet...

3 Le jeu sérieux ou "serious game"

objectifs

Le jeu sérieux ou « serious game » est un logiciel qui combine une intention sérieuse, de type pédagogique, avec des ressorts ludiques issus du jeu vidéo. Il peut améliorer l'acquisition de connaissances ou de compétences par les apprenants. Vecteur facilitant les échanges entre enseignant et élèves, il a un effet positif sur la motivation des jeunes. Il représente un espace d'expérimentation et de construction d'hypothèses et permet de prendre en compte les différences de rythmes d'apprentissage.



Développer les projets autour de trois concepts:



Créer un serious-game « sur mesure » pour lycéen.ne.s



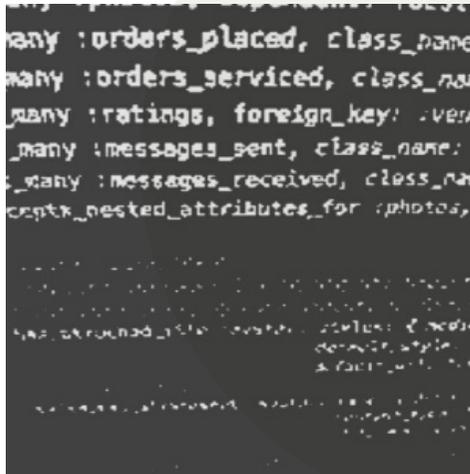
Faire créer, en collaboration avec les élèves, un serious-game



Adapter un serious-game déjà existant

4

Le codage et la programmation



objectifs

L'informatique est, en premier lieu, une science et une technologie qui fournit des techniques et des instruments de traitement de l'information aux autres sciences comme à l'industrie et aux services. L'initiation au code informatique permet de développer chez les jeunes une nouvelle faculté d'analyse, de créativité et de logique. Il s'agit aussi d'un secteur d'activité économique d'une grande vitalité où des métiers naissent et se redéfinissent constamment.

Accompagner les projets abordant différentes approches



Publication et partage sur le Web



Construction et programmation robotiques



Recherche d'informations et veille informationnelle



Gestion et exploitation de données géographiques ou de géolocalisation



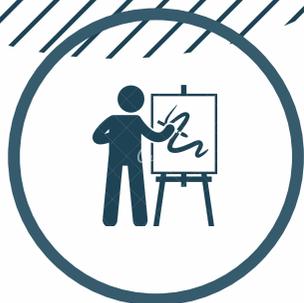
Gestion et protection des identités numériques



Création artistique numérique

Les créateurs

1



Développement d'une
résidence d'artiste

2



Atelier collaboratif

3



Langues et cultures catalanes
et/ou occitanes

“

A de nombreux égards, l'accès à la culture peut jouer un rôle clé dans la promotion d'une plus grande inclusion sociale. Les projets culturels peuvent, en effet, permettre le développement des compétences, de la confiance en soi et l'amélioration de l'estime de soi. Ils peuvent aussi contribuer à l'acceptation de la diversité culturelle et participer à la lutte contre les discriminations. Ils peuvent accroître l'accès à l'information et aux services et créer des possibilités d'emplois trop souvent méconnus.

”

1 Développement d'une résidence d'artiste



LES OBJECTIFS

Une résidence d'artiste en lycée offre un espace d'ouverture, de réflexion et d'expression auquel les jeunes sont associés individuellement et/ou collectivement.

TYPE DE RESIDENCE

- de recherche
- d'écriture
- de sensibilisation
- de pratique artistique et de création
- voire toutes ces actions...



UNE RESIDENCE DOIT

- S'appuyer sur une création de l'artiste
- Créer les conditions du réinvestissement pédagogique pour les enseignants
- Concerner au moins trois classes référentes au projet
- Éviter de cibler prioritairement les lycéen.ne.s inscrits dans les enseignements artistiques optionnels ou de spécialité
- Induire des effets sur l'ensemble de l'établissement
- Prévoir le rayonnement du projet sur le territoire par le relais que constitue éventuellement la structure culturelle associée
- Prévoir des temps de visibilité proposés par l'artiste à l'ensemble de la communauté éducative (c'est-à-dire incluant les parents d'élèves)

LES CONDITIONS DE LA REUSSITE

- Une exigence sur la qualité artistique des intervenants professionnels de la culture
- Un partenariat élargi qui doit permettre d'imaginer des moments de rencontre, de découverte et d'échange
- Une équipe interdisciplinaire porte le projet
- Le projet est co-élaboré avec l'artiste
- Une participation de la Maison des Lycéens, du Conseil de Vie Lycéenne, des Alesa

UNE RÉSIDENCE PERMET DE

- Disposer pour l'artiste et les jeunes, d'un temps d'exception vécu au quotidien
- Laisser une place aux relations directes avec l'artiste dans le cadre de son travail
- Faciliter l'échange, l'interaction et la rencontre entre la communauté scolaire et la création artistique
- S'inscrire dans le projet d'établissement et le volet culturel
- Travailler sur le respect du risque expérimental qui constitue l'enjeu de toute création artistique

LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- Une convention régissant la résidence d'artiste est établie entre le lycée et la structure employant l'artiste ou l'artiste lui-même
- L'implication des élèves dans la résidence doit être précisément explicitée ainsi que chacune des disciplines porteuses du projet
- L'artiste doit disposer d'un espace de travail dédié
- Le référent culture pour les lycées relevant de l'Education Nationale ou l'enseignant socio-culturel pour l'enseignement agricole est l'interlocuteur privilégié entre l'artiste et l'administration de l'établissement.
- La présence de l'artiste se situe entre 3 et 6 semaines au sein de l'établissement. Ce temps de présence peut être réparti sur 2 périodes maximum.
- La répartition du temps de présence de l'artiste au sein de l'établissement est d'1/3 consacré à la transmission en direction des publics (ateliers, workshops, présentations publiques, conférences...) et 2/3 consacré au temps de création de l'artiste



PRISE EN CHARGE FINANCIERE

ETABLISSEMENT

Engagement minimum attendu :
1 000 € pour notamment
l'hébergement et la restauration sur
les temps scolaires (hors week-end et
vacances scolaires)

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES(DRAC)

2 500 € versés directement à l'artiste
ou à la structure culturelle porteuse du
projet artistique. Obligation pour
l'artiste de fournir son CV et son
numéro de Siret. Le document CERFA
12156-15 devra être fourni après
notification officielle de subvention.

PASS CULTURE

Invitation à se rapprocher des autorités
académiques et des structures
culturelles afin d'envisager un potentiel
complément de financement qui
pourrait venir nourrir le projet initial

REGION OCCITANIE

2 500 € versés au lycée sous forme de
subvention spécifique. Ces crédits
pourront être consacrés :

- A un complément de rémunération
correspondant au temps de
transmission (heures d'intervention
dans le cadre des rencontres avec les
élèves et la communauté éducative)
- Aux frais de déplacements de l'artiste
avec ou sans élèves mais en lien direct
avec la résidence
- Aux frais de production artistique
- A la valorisation du fruit de la
résidence

RECTORATS ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Avis Pédagogique et suivi des
résidences

2 Atelier collaboratif



Un Workshop est un atelier collaboratif. L'objectif est que tout le monde puisse participer activement autour d'un sujet défini à l'avance. Le partage de connaissance y est important pour construire des projets. Il se distingue de l'atelier de pratique artistique. Ce projet doit permettre aux différents acteurs de se fédérer autour du projet.

CHAMPS ARTISTIQUES CONCERNES

Arts de rue, théâtre, musique, danse, cirque, patrimoine, livre, architecture, métiers d'arts...

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PROJET

- Il devra s'appuyer sur une ou plusieurs structures ou associations culturelles dans une logique de partenariat, tant dans la conception que la mise en œuvre
 - Il cherchera à s'inscrire dans une démarche globale d'aménagement du territoire afin de compléter les actions existantes
 - Une valorisation importante du projet est attendue. Il s'inscrira dans le temps et devra être élaboré par une équipe : enseignants, artistes et professionnels de la culture
 - Le public doit être mixte. Plusieurs niveaux de classes voire plusieurs établissements (plusieurs lycées, élèves de l'enseignement supérieurs, collèges...) doivent participer au projet. La variété des publics doit permettre une vraie émulation.
 - Le Workshop doit durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines (possibilité de séquencer le projet en deux temps maximum)
-

Ateliers collaboratifs

PASS CULTURE

Invitation à se rapprocher des autorités académiques et des structures culturelles afin d'envisager un potentiel complément de financement qui pourrait venir nourrir le projet initial

Un temps continu et balisé

Exemple: une semaine ou deux fois une semaine.
L'atelier participatif offre une parenthèse de création exclusive, hors de l'emploi du temps classique.

Mixité des publics

Elèves de plusieurs niveaux,
plusieurs filières
voire de plusieurs établissements

Un seul et même "sujet"

Restitution

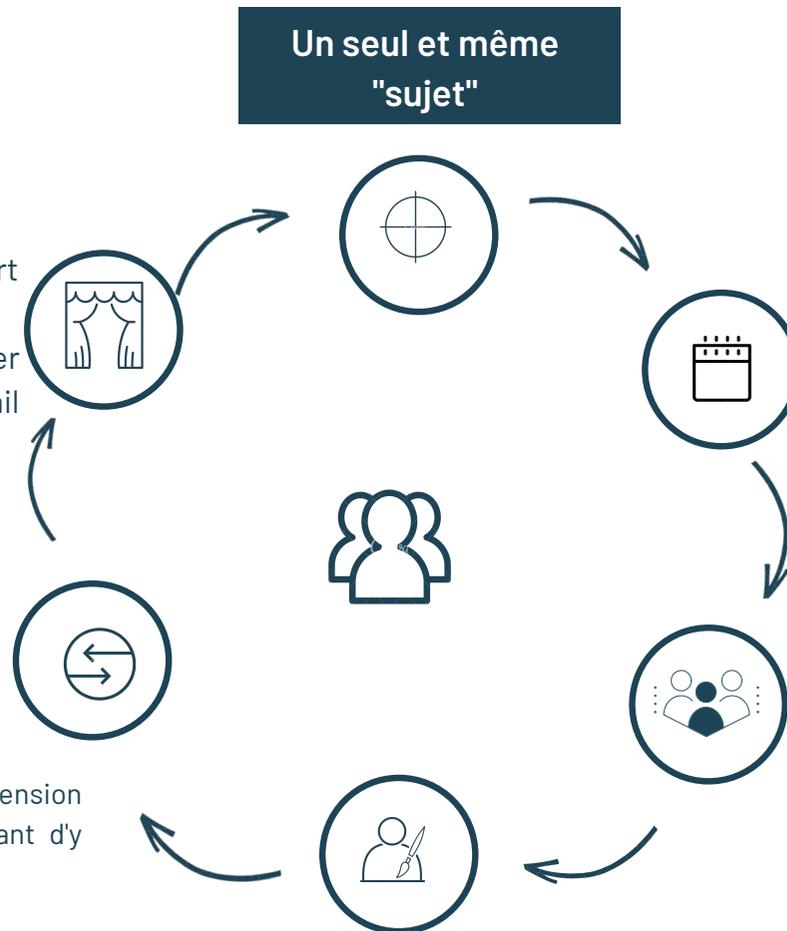
Spectacle vivant, vidéos, support audio, carnets d'ateliers, livre...
L'atelier peut par ailleurs constituer les premières pierres d'un travail plus large par la suite.

Interdisciplinarité du sujet

L'atelier collaboratif revêt une dimension expérimentale. Il est donc intéressant d'y croiser les disciplines

Intervenants obligatoires

Plusieurs participants aux compétences protéiformes sont associés: chercheurs, structures culturelles, artistes, artisans, étudiants...



3 Langues et cultures catalanes et/ou occitanes

La Région propose de valoriser les langues et cultures catalanes et/ou occitanes et de promouvoir le bilinguisme en lien avec les structures professionnelles dans les domaines de :



La musique



Le conte



Le Théâtre



La littérature et la poésie



L'audiovisuel, la radio
